

Des formations pour travailler dans un bureau d'études

RÉF | 10050

OBJECTIFS ET CONTENU

Objectif

Découvrir des métiers et des formations relatifs aux bureaux d'études.

Contenu

Les bureaux d'études, les sociétés industrielles et de services recherchent des profils qualifiés ! L'offre de formations de Bruxelles Formation vous permettra d'acquérir les compétences visées par ce secteur. Programme : - La formation pour chercheur d'emploi et le statut de stagiaire en formation - Les formations pour travailler dans un bureau d'étude : métiers visés, programmes et conditions d'admission particulières - Les différentes phases de la formation : remise à niveaux, projet de fin de formation, stage, recherche d'emploi - L'organisation de la formation : présentation des formateurs, taille des groupes, dates de début et lieu de formations - Le processus d'inscription - Echange avec l'orateur

PUBLIC VISÉ

Avoir au minimum le CESS ou le certificat d'enseignement technique secondaire supérieur de Promotion sociale (CTSS) ou un certificat d'études de sixième année de l'enseignement secondaire (CQ6) ou un certificat de qualification (CQ) ou une équivalence d'un de ces certificats.

FORMATIONS CONCERNÉES

Pour s'informer et postuler

- **Dessinateur | Dessinatrice d'études en installation HVAC** - Bruxelles Formation - BF technics
- **Autocad** - Bruxelles Formation - BF construction
- **Dessinateur industriel | Dessinatrice industrielle** - Bruxelles Formation - BF technics
- **BIM Revit Architecture** - Bruxelles Formation - BF construction

ORGANISATION

Date

Le mercredi 1 juin 2022 à 13h30

Lieu

Cité des métiers de Bruxelles
Avenue de l'Astronomie 14 1210 Bruxelles

EN PRATIQUE

Comment m'inscrire?

- En ligne : l'inscription est accessible aux membres connectés de Dorifor.
- comment_minscrire_antenne_actiris
- À la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires). En juillet et en août, jusqu'à 15h30.